

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Ba Publié et du Seignanx 🥌 💶 🕶

19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE ID: 064-256404278-20221011-CS2022100601-DE

Envoyé en préfecture le 11/10/2022 Reçu en préfecture le 11/10/2022

CONSEIL SYNDICAL JEUDI 06 OCTOBRE 2022

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
AIMÉ Thierry		BARETS Claude	
BERARD Marc		CARRERE Bruno	
DAGORRET LACARRA Anita		CIER Vianney	
DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine		COSCARAT Jean-Michel	
DELOBEL Marie-Anne		DAGUERRE Mayie	
GOBET Amaïa		DUHART Agnès	
HARAN Gilles		DURRUTY Sylvie	
LARRALDE André		ELGART Xavier	
SAINT ESTEVEN Marc		ELGOYEN-HARITCHET Valérie	
THICOIPÉ Xabi		ETCHEBER Peio	
		GONZALEZ Francis	
		GOYTY Xalbat	
		HARGUINDEGUY Jérôme	
		HIRIGOYEN Roland	
		IRIART Jean-Pierre	
		LACASSAGNE Alain	
		MOUESCA Colette	
Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
		BELIN Eva	PEYNOCHE Gilles
		DUBERT Francis	
		DUFAU Isabelle	
Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
		CARRERE Bruno	HARAN Gilles
		DUHART Agnès	BERARD Marc
		LACASSAGNE Alain	DELOBEL Marie-Anne

Absents: (CAPB) ALDANA-DOUAT Eneko, AROSTEGUY Maider, BERÇAITS Christian, BERTHET André, BETAT Sylvie, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASCINO Maud, COURCELLES Gérard, de PAREDES Xavier, ECHEVERRIA Philippe, ESPILONDO Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEMENDY René, GASTAMBIDE Arño, GOYHETCHE Ramuntxo, IHIDOY Sébastien, KAYSER Mathieu, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABÈGUERIE Marc, LAHORGUE Michel, LASCUBÉ Grégoire, LASSABE Gilles, LASSERRE Jean-François, MAGIS Jean-Noël, MAILHARIN Jean-Claude, MAZAIN Eric, MIALOCQ Marie José, NOBLIA Félix, OÇAFRAIN Jean-Marc, PARGADE Isabelle, ROLLING Eric, SORHUET Vincent, VAQUERO Manuel, (Seignanx) FICHOT Julien, LESTANGUET Jean-Romain.

Le Président rappelle que lors de la séance du 29 septembre 2022, le nombre d'élus présents n'atteignant pas le quorum, le Conseil Syndical n'a pas pu valablement délibérer.

Comme le prévoit l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a donc invité les élus du Conseil à se réunir le jeudi 06 octobre 2022 à Itxassou (Salle des associations) et à délibérer (sans condition de quorum) sur les points inscrits à l'ordre du jour – ordre du jour strictement identique à celui mentionné lors de la première convocation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022 Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

ID: 064-256404278-20221011-CS2022100601-DE

Date d'envoi de la 2^{ème} convocation : 30 septembre 2022 Délégués titulaires en exercice : 66 Membres titulaires et suppléants présents : 10 Membres votants (présents ou représentés) : 13

Président de séance : Marc BERARD, Président Secrétaire de séance : SAINT ESTEVEN Marc

Le conseil syndical s'est réuni à Itxassou (Salle des associations) le 06 octobre 2022 à 18h et a délibéré sur

la question suivante :

OJ n°1 - Administration Générale : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

Rapporteur: Marc BERARD, Président

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 23 juin 2022 est soumis aux membres de l'assemblée.

Le Conseil Syndical a pris acte du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

Pour extrait conforme au registre

Le Président, Marc BERARD